# Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 17 décembre 2018

# Approbation du dernier conseil municipal Pas de remarques

### 2. Modification et ajout de voies communales

Iraxiloko bidea...voie privée à insérer

Xelaiako bidea...modification en accord avec Hasparren

Lakurako bidea...voie desservant les lots de la zone artisanale

Lakura/ondoko bidea... seconde voie desservant la zone artisanale

Après validation par Euskaltzaindia, le tableau précédent sera complété.

Accord du Conseil municipal

#### 3. Décision modificative n°3

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
2315 – Extension réseaux – Opération 151	-16400
2315 – Acquisition matériel – Opération 141	-9400
2312 - Démolition - Opération 170	-4600
2315 - Eglise - Opération 169	1200
2315 – Travaux voirie – Opération 143	29200
TOTAL	0

Cette décision modificative a pour objet de ré imputer correctement les décisions budgétaires de 2018. Cela permettra de faire face aux dépenses d'investissement de début d'année 2019.

Accord du Conseil municipal

#### 4. Dissolution CCAS

La commune d'Ayherre a un CCAS inactif depuis pas mal d'années. Les services de la Prefecture nous demandent expressément sa dissolution.

Certaines actions d'ordre social peuvent être menées dans le cadre du budget général de la Commune.

Le conseil municipal décide de sa dissolution

#### 5.Convention de portage

Je vous rappelle l'existence de la convention de portage signée le 4 octobre 2012 entre la Commune et l'EPFL Pays Basque pour l'acquisition des parcelles appartenant à M. ELIZALDE.

Le département des Pyrénées-Atlantiques, a entrepris des travaux d'élargissement le long de la route départementale n°25 le 23 mars 2013. Ces derniers ont été réalisés sur une partie du tènement porté par l'EPFL Pays Basque pour le compte de la Commune (parcelles cadastrées section B n°776 et 780).

Afin de régularisation, le Département des Pyrénées-Atlantiques, a fait réaliser un document d'arpentage par le cabinet de géomètre SAUGEX-POIRIER le 30 décembre 2015.

Le département en accord avec la commune (par délibération du 5 avril 2016) a sollicité de l'EPFL Pays Basque, la rétrocession des emprises concernées par les travaux susmentionnés.

La rétrocession des emprises concernées a été réalisée en date du 13 décembre 2017.

Suite à la rétrocession des parcelles cadastrées section B n°1506 et 1508 issus de la division des parcelles cadastrées section B n°776 et 780, le nouveau Capital Porté est de 362 834.55€.

Le remboursement annuel du capital passe ainsi de 13 422.41€ à 13 272.08€ sur les 15 années restantes (2018 à 2032).

Il est nécessaire aujourd'hui de modifier les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque. Cette modification implique la passation d'un avenant n°3 à la convention de portage.

Accord du conseil municipal

#### 6. Désabonnement Service APGL

Je vous rappelle que la commune adhère au service Technique et au service Urbanisme gérés par l'Agence Publique de Gestion Local. La commune ne faisant plus usage de ces services, il convient de se désabonner.

Accord du conseil municipal

### Questions diverses:

Le travail de numérotation des maisons commencera le lundi 14 janvier 2019 avec le concours des services de la CAPB.

L'aire de jeux est pratiquement terminée. Nous avons eu des petits problèmes lors de la pose des plantations. Une régularisation devra intervenir.

La séance est levée à 21h15....

Le Maire Arño Gastambide

Auzapeza